



MAI/JUIN
1990

Nouvelle série n°5

*L*e groupement devenu indispensable de nos services lyonnais devrait nous éviter de nouveaux déménagements au cours des prochaines décades.

Circulaire
intérieure aux
membres des
Comités
consultatifs
régionaux



33
cours
Albert
Thomas
LYON
3^{ème}

1976 7, cours de la République à Villeurbanne.
(Avec annexe 46, rue Francis-de-Pressensé). Au total 407 m².

1981 317, rue Garibaldi, Lyon 7^{ème}.
(Avec annexe 22, bld des Tchécoslovaques). Au total 1 032 m².

1990 33, cours Albert-Thomas, Lyon 3^{ème}.
Au total 2 800 m².

Nous en sommes au 3^{ème} déménagement en 15 ans.

Ce sont des opérations qui coûtent cher, perturbent et désorientent nos interlocuteurs et nos adhérents.

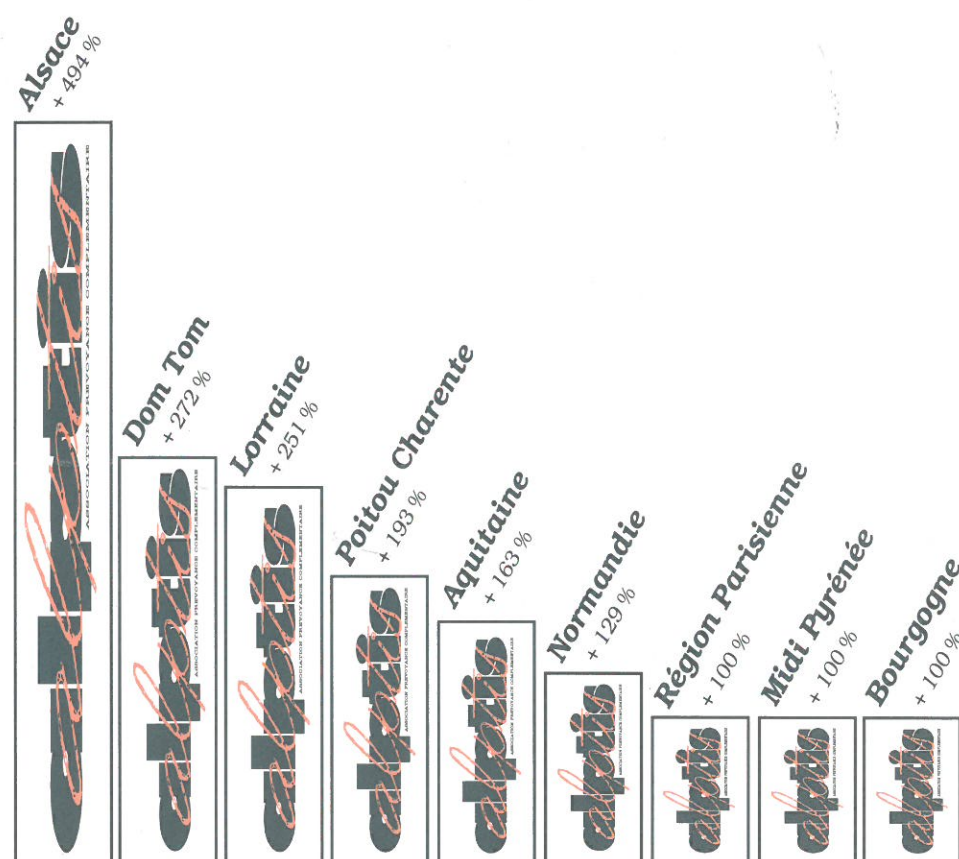
C'est pourquoi nous avons opté pour une solution qui devrait donner un peu de répit.

PROTECTION-SANTE AUJOURD'HUI L'IMPROVISATION N'EST PLUS DE MISE

JE PENSE
alptis
UNE ASSOCIATION POUR DES ASSURES RESPONSABLES

Il reste encore quelques affichettes
ALPTIS 40/60 ou 80/120 disponibles
pour apposer dans vos magasins,
salles d'attente et autres.
Réclamez-les à nos bureaux
régionaux.

Les
10 régions
où notre
progression
a été
la plus
sensible
depuis
4 ans



Le Comité de Bordeaux a participé à un stand au congrès récent de l'Union des Syndicats des Métiers Graphiques.

C'est le rôle de nos Comités Consultatifs régionaux de relayer, dans leurs régions respectives, l'action du Conseil d'Administration.



3 %

des décomptes reçus ne peuvent être
traités immédiatement !
Aidez-nous à en réduire le nombre.

Ces 3% se décomposent ainsi :

24,4 %

14,8 %

10,4 %

9,9 %

7,4 %

4,6 %

2,8 %

8,5 %

6,4 %

6,0 %

3,0 %

Les soins dont le décompte fait mention ont été reçus par l'adhérent durant la période de stage et le justificatif permettant l'abrogation du délai de stage n'a pas été identifié.

C'est une copie ou une photocopie du décompte qui nous est adressée au lieu de l'original.

L'adhérent n'a pu être identifié. Son numéro ne figure pas et les services ne le retrouvent pas en recherche alphabétique.

L'adhérent a adressé des factures en omettant de joindre le décompte du régime obligatoire.

Le régime obligatoire a déjà versé 100 % du tarif convention et dans l'option choisie par l'adhérent, il n'est pas prévu de remboursement au-delà.

Les soins reçus le sont par un adhérent qui a demandé sa radiation et les soins sont postérieurs à celle-ci.

Le décompte reçu a été établi par l'assurance maladie obligatoire des T.N.S. et l'adhérent est identifié en qualité d'assuré social ou vice-versa.

Les décomptes reçus se rapportent uniquement au paiement d'indemnités journalières et l'adhérent n'a pas souscrit une garantie permettant de les compléter.

Le décompte se rapporte à des soins exclus de la garantie, soit au titre des exclusions générales, soit au titre du certificat de garantie particulier.

Les soins concernent un membre de la famille qui n'a pas encore été inscrit comme bénéficiaire de la garantie.

Il s'agit d'une naissance mais la fiche individuelle d'état civil de l'enfant n'a pas été jointe pour le paiement du forfait d'accouchement.

Le nécessaire est fait afin que tous les courriers libellés à notre ancienne adresse nous parviennent. Les enveloppes et formulaires en votre possession peuvent donc être utilisés sans inconvénients, jusqu'à épuisement des stocks.

SIEGE SOCIAL
ET
BUREAU
RHONE-ALPES
AUVERGNE
69445 LYON CEDEX 03
Tél. 72.36.16.16
Fax 72.36.16.99

BUREAU
PROVENCE
LANGUEDOC
ROUSSILLON
38, bd Périer
13008 MARSEILLE
Tél. 91.53.26.00
Fax 91.81.13.34

BUREAU
OUEST
ET
SUD-OUEST
139, bd Président-Wilson
33000 BORDEAUX
Tél. 56.02.27.57
Fax 56.02.34.64

BUREAU
ILE-DE-FRANCE
NORD, PICARDIE
NORMANDIE
106, rue d'Amsterdam
75009 PARIS
Tél. 16 (1) 45.26.34.90
Fax 16 (1) 40.16.45.16

BUREAU
BOURGOGNE
EST,
FRANCHE-COMTE
39, rue de Lorraine
21200 BEAUNE
Tél. 80.22.82.56
Fax 80.24.71.45

Concertation des 74 présidents de nos Comités régionaux



Le 17 mars 1990, s'est tenue, à Versailles, la Conférence Annuelle de concertation des Présidents de nos 74 Comités Consultatifs régionaux avec 89 présents.

Les participants ont pris acte du contenu des "Lois Evin" publiées en Décembre 1989 et rédigé ce catalogue d'un certain nombre de dispositions susceptibles de les compléter utilement.

Au terme d'une large discussion, ils se sont fixé une série d'objectifs.

Ils ont pris date les 6 et 7 octobre pour constater lors de l'Assemblée Générale Annuelle à Lyon, l'état d'avancement des divers projets en chantier.
